UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 18 JUIN 2020

Délibération n°2020.CA.27	
Deliberation in 2020.CA.27	

Intitulé et descriptif de l'objet :

La remise du prix du public et du prix du Jury aux deux lauréats de la Finale régionale de « Ma thèse en 180 secondes » édition 2020.

Délibération présentée :

☑ Pour décision □ Pour avis □ Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Vu la Délibération n°2020.CA.21

Considérant que le vote a lieu par voie dématérialisée :

Membres:

• Effectif statutaire: 45

(nombre de membres composant le conseil)

• Membres en exercice : 45 (effectif statutaire-sièges vacants)

• Quorum: 23

Membres présents : 21Membres représentés : 4

(nombre de personnes ayant donné procuration)

• Total : 25

Décompte des votes :

Abstention(s): 0

• Votants: 14

(total membres présents et représentés – refus de vote et abstentions)

Blanc(s) ou nul(s): 0

(en cas de vote à bulletin secret)

• N'ont pas pris part au vote : 11

Suffrages exprimés : 14

(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)

Pour: 14Contre: 0

Le Conseil d'administration :
☑ Adopte la délibération

Fait le 19 juin 2020

L'Administrateur provisoire d'UBFC Luc JOHANN

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »